

10. Une copie des soumissions pour les ouvrages, soit en terre soit en bois, qu'il y avait à exécuter au camp de *Berthier* en 1882 pour le tir à la cible, le prix de ces diverses soumissions, le nom des personnes auxquelles elles ont été accordées.

20. Un état des soumissions produites au département de la milice pour le transport, aller et retour, des tentes et autre matériel ; à qui accordées et quel prix payé ;

30. Un état des soumissions pour la cantine et à qui octroyée ;

40. Aussi une liste des soumissions pour fournir le pain, les viandes et autres choses requises pour la tenue de ce camp, avec la liste des noms et des prix acceptés et la quantité fournie par chacun et le montant payé dans chaque cas.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la Justice, a présenté à la Chambre, une réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur-général, en date du 6 mars, 1883, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des mémoires adressés à Son Excellence par la société royale du *Canada* et par l'institut canadien de *Toronto* et de tous documents se rattachant à ces mémoires concernant la représentation du *Canada* à la conférence internationale projetée par le congrès des *Etats-Unis*, en vue de la détermination d'un méridien universel.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session, No 48.*)

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : "Acte pour amender et refondre la législation sur les pénitenciers."

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : "Acte qui amende l'acte du service civil, 1882,"

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, a proposé :

Que le bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité général avec instruction de l'amender de nouveau.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la Chambre soit mise de nouveau en comité général sur le dit bill présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le dit bill.

(*En comité.*)

*Ordonné*, que le dit bill soit de nouveau amendé comme il suit :

Page 3, ligne 44, après "l'examen" insérez ce qui suit comme paragraphe 5 :

"5. Quant aux procureurs, avocats, ingénieurs, architectes, actuaires et arpenteurs, ils pourront être dispensés de l'examen à la suite d'un rapport du sous-chef, approuvé par le chef du département, portant que l'examen n'est pas nécessaire."